

ÉDITO

Ce bulletin d'informations me donne l'occasion une nouvelle fois de m'adresser à vous pour vous faire part de l'évolution de notre syndicat. L'an dernier à cette même période, je vous informais que l'ensemble des prestations de collecte et de traitement de vos eaux usées relevait désormais d'une prestation publique assurée directement par le SIAJ. Compte tenu des très bons résultats obtenus après plus d'un an de fonctionnement, je peux affirmer que le choix opéré par notre collectivité était le bon. Pour autant, il convient de rester vigilant et de gérer avec rigueur, comme nous savons le faire, notre régie publique afin d'asseoir son existence dans le temps et de vous garantir une qualité de service irréprochable au meilleur prix.



La maîtrise publique de nos activités permet de mieux contrôler l'évolution de nos coûts qui sont, d'ailleurs, très concurrentiels sur un large secteur géographique. Ces tarifs compétitifs sont la résultante de choix judicieux et raisonnés et surtout d'une gestion saine de nos finances. C'est pourquoi, le SIAJ peut s'inscrire dans une vraie dynamique d'investissement. Comme vous pourrez le constater, nous mettrons en œuvre prochainement un nouveau programme de travaux qui aura pour objet de préserver notre environnement en améliorant encore et toujours notre système d'assainissement répondant ainsi aux dernières normes en vigueur.

Bonne lecture.

Hervé Barbier
Président du SIAJ

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h00
www.siajdujarnisy.fr

URGENCES TECHNIQUES

7j/7 – 24h/24
03 72 56 00 50

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU JARNISY

18, avenue Wilson - 54800 JARNY
Tél. : 03 72 56 00 50 | e-mail : assainissement@siadujarnisy.fr
Directeur de la publication : Hervé BARBIER
Rédaction et photos : SIAJ
Conception : Mathilde HENRY
Impression : Digit'offset – MARLY
7000 exemplaires imprimés sur papier recyclé



INF'EAU FACTURATION

Après Doncourt-lès-Conflans, Labry et Giraumont en 2015, c'est au tour de la commune de Conflans-en-Jarnisy d'être gérée en régie directe pour son service assainissement. Auparavant cette mission était assurée par VEOLIA EAU.

Désormais et comme stipulé dans notre bulletin de liaison de mai 2015, le SIAJ émet les factures d'assainissement en direction des usagers. La première facture parviendra donc aux Conflanais courant juin.

La facturation pour l'année civile en cours a été calculée à partir du dernier index transmis par Véolia au 31 décembre 2015. Cette année charnière a été découpée du 1^{er} janvier au 31 décembre en 3 factures :

- juin 2016 → 40% de l'index du 31/12/2015
- décembre 2016 → 40% de l'index du 31/12/2015
- février 2017 → régularisation du solde (cf. plaquette d'information syndicale n°10 ou règlement d'assainissement du syndicat)

À partir de 2017, le SIAJ disposera de 2 relevés de consommation d'eau potable pour la commune de Conflans-en-Jarnisy et facturera alors l'assainissement à partir de ces index réels, comme il se fait désormais pour ses autres communes membres (hors Jarny).

POUR PAYER VOTRE FACTURE

- PAR TIP
- PAR TIPI
- EN NUMÉRAIRE
- PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL
- PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (À PARTIR DE LA 2^{ÈME} FACTURE) L'option pour le prélèvement automatique nécessite une autorisation. En effet, conformément à la législation en vigueur, le SIAJ ne peut utiliser les demandes transmises au prestataire précédent. Cette autorisation sera fournie sur simple demande ou peut être téléchargée sur le site www.siajudjarnisy.fr à la rubrique usagers – facturation – documents téléchargeables.

Gérard ANDRÉ

Vice-Président en charge de la communication

BILAN FINANCIER

PREMIÈRE ANNÉE D'UN FONCTIONNEMENT EN RÉGIE

Lors de sa réunion du 16 décembre 2014, le Comité syndical du SIAJ a décidé à l'unanimité de mettre en œuvre une gestion publique de l'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le SIAJ a pris le contrôle direct de ses installations de traitement et de collecte des eaux usées. Ce choix de la régie n'a pas été dicté par des raisons idéologiques, mais uniquement en raison de la volonté du syndicat de maîtriser au mieux le service et le coût de l'assainissement.

Le suivi financier réalisé sur la base des dépenses enregistrées en 2015 indique un coût d'exploitation sur l'année 2015 inférieur aux prévisions, sur la partie transport et traitement. Le coût d'exploitation de la partie collecte a également fortement diminué par rapport à 2014. Néanmoins il conviendra d'attendre une année supplémentaire pour avoir un retour de résultats d'exploitation gage du bon fonctionnement de la régie.

Le suivi des indicateurs de performances tels que la conformité des rejets de la station et le nombre de désobstructions permet de vérifier que les économies sur les coûts d'exploitation ne se font pas au détriment de la qualité du service.

COÛT DE L'ASSAINISSEMENT TTC PAR M³



EN 2015 : 1,581 €

EN 2016 : 1,574 €

agence de bassin
0,233 € HT/m³

+ SIAJ collecte et traitement
1,198 € HT/m³

+ TVA 10%
0,143 € HT/m³

= 1,574 € HT/m³

Gérard HOUILLE
Vice-Président
en charge
des finances

3^{ÈME} PROGRAMME DE TRAVAUX

Après un premier contrat, terminé en 2003 par la construction de la station de traitement biologique du Syndicat et un second terminé en 2015 par la construction de 7 bassins d'orage, la modification de déversoirs d'orage, la mise en place de la télésurveillance, le SIAJ a décidé de mettre en œuvre une troisième opération consistant principalement à finaliser le second contrat par l'optimisation du fonctionnement de son système d'assainissement et la prise en compte de l'impact sur le milieu naturel des rejets par temps de pluie. À cet effet, une étude diagnostic temps de pluie avait été effectuée. (résultats en date de janvier 2008).

MISE AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES :

À la suite de l'étude diagnostic, une liste de travaux permettant d'atteindre les objectifs a été élaborée. La plupart des travaux (sauf ceux compris dans la problématique protection contre les inondations, de compétence communale) ont été réalisés dans le cadre du second contrat. Toutefois, ont été reportés et font l'objet de ce troisième programme les travaux suivants :



NATURE DES TRAVAUX	LOCALISATION	PRIORITÉ	DÉTAILS
Création d'un bassin 800 m ³ sur le site de l'ancienne STEP (avec pompes) + Terrassements 2000 m ³ (Zone inondable)	Site de l'ancienne station épuration, Jarny	☹☹☹	Bassin, Pompes, Télégestion, Terrassement Problématique inondation
Création d'un déversoir orage associé au bassin de 800 m ³		☹☹☹	
Limiteur de débit sur station épuration	Station épuration Jarny	☹☹☹	
Création d'un bassin 65 m ³ associé limiteur + 50 m ³ terrassements + 20M de DN 500mm pour raccord		☹☹☹	Bassin Terrassement 20m DN500
Renforcement des conduites Ø 500 sur 250 ml	Long du Rougewald et rue Paul Langevin, Jarny	☹☹	
Ø 600 sur 222 ml		☹☹	
Ø 500 sur 362 ml		☹☹	
Ø 400 sur 73 ml		☹☹	
Suppression de quatre déversoirs d'orage	Abattoir et le long du Rougewald, Jarny	☹☹	
Renforcement des conduites Ø 1000 sur 24 m	Abattoir, Jarny	☹☹	
Création d'un bassin 910 m ³ (avec pompes) + Pont d'accès + Terrassement	Abattoir, Jarny	☹☹	Bassin, Pompes, Pont, Terrassement, Télégestion
Création d'un déversoir orage associé au bassin de 910 m ³	Abattoir, Jarny	☹☹	
Réhausse des lames de 5 déversoirs d'orage	Long du Rougewald, Jarny	☹☹	
Instrumentation du déversoir orage JARNY dont le flux théorique de pollution est > 2000 Equivalent Habitant	JARNY	☹☹	Télégestion
Renouvellement 2 déversoirs orage dégradés	Doncourt et Jarny	☹☹☹	2 Déversoirs d'orage

Denis RENÉ, Vice-Président en charge des travaux



LE CYCLE DE L'EAU CLARIFIÉ

Une centaine d'élèves issus des cinq communes membres du SIAJ a été accueillie au sein du centre de traitement biologique des eaux usées, route de Tichémont à Jarny, les 9 et 10 Mai.

Élus et agents du syndicat ont détaillé aux CM1 et CM2 invités les différentes étapes permettant de rendre à nouveau limpides les eaux souillées.

Pour comprendre le cycle de l'eau et l'impérieuse nécessité de préserver cette ressource vitale, rien ne vaut les visites sur le terrain !

Jean-Denis MELONI

Vice-Président en charge de l'Environnement

